

Bernard Verbeque
Ingénieur agro pédologue
Responsable de l'équipe Agronomie,
Pédologie, Environnement,
Laboratoire de la Chambre d'Agriculture du Loiret.
Membre du GREN région Centre
Membre du bureau du GEMAS
Membre du Groupe Azote – Soufre du COMIFER
Membre du RMT Fertilisation et Environnement



Méthode de calcul prévisionnel de la fertilisation azotée. Actions du COMIFER et du RMT Fertilisation et Environnement.

Pour répondre au contentieux avec la commission européenne sur la mise en place de la Directive Nitrates, la stratégie de la France a été d'étendre les Zones Vulnérables et de renforcer l'encadrement de la mise en place de cette Directive sur le territoire.

L'extension des Zones Vulnérables a été arrêtée pendant l'automne-hiver 2012. Le renforcement de l'encadrement des programmes d'action dans les Zones Vulnérables a été défini dans « *l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif au programme d'action national à mettre en œuvre dans les Zones Vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole* ».

Ces actions concernent :

- Les capacités de stockage des effluents d'élevage,
- le stockage de certains effluents au champ,
- les périodes d'interdiction d'épandage des fertilisants azotés,
- la limitation de l'épandage des fertilisants afin de garantir l'équilibre de la fertilisation azotée,
- les modalités d'établissement du plan de fumure et du cahier d'enregistrement des pratiques,
- les modalités de calcul de la quantité maximale d'azote contenu dans les effluents d'élevage pouvant être épandue annuellement par chaque exploitation
- et les conditions d'épandage par rapport aux cours d'eau.

Dans ce texte, il est noté que le calcul de la dose prévisionnelle de fertilisation azotée s'appuie sur la méthode du bilan d'azote prévisionnel détaillé dans la publication la plus récente du COMIFER.

Les programmes d'action ne seront plus départementaux mais régionaux.

Il est institué dans chaque région un GREN (Groupe Régional d'Expertise Nitrate) définissant le référentiel régional nécessaire à la mise en œuvre de la méthode COMIFER citée dans l'arrêté national.

C'est donc dans ce cadre que se situent les actions du COMIFER et du RMT Fertilisation et environnement en appui aux GREN Régionaux.

La première action fut d'organiser avec les Ministères de l'Agriculture et de l'Environnement une journée technique de « lancement des GREN le 15 mars 2012 où des représentants de tous les GREN étaient présents. Le cadre réglementaire a été présenté ainsi que les différentes déclinaisons de la méthode des bilans.

Afin de répondre aux interrogations des régions et de compléter le guide méthodologique pour le calcul de la fertilisation, un poste fut créé au COMIFER, financé par le ministère de l'agriculture et encadré par des membres du Groupe Azote soufre du COMIFER et du RMT Fertilisation et Environnement (INRA, LDAR, ARVALIS, YARA, InVivo, APCA, Chambre d'Agriculture du Loiret, Eurochem-Agro). Prune ROSENGARTEN et Marion BOUVIALA ont successivement occupé ce poste.

Les actions menées ont été de :

- ouvrir une rubrique Bilan Azote sur le site internet du COMIFER,
- rédiger avec l'aide des Instituts Techniques les fiches cultures
- compléter les références nationales sur certains postes du bilan et créer un outil de calcul en ligne pour la minéralisation du sol Mh,
- actualiser les coefficients d'équivalence azote des produits organiques et augmenter le nombre de produits référencés,
- prendre en compte le risque de volatilisation des engrais azotés dans l'ajustement des apports,
- actualiser la table des exportations en azote des productions végétales,
- préciser le calcul de la fertilisation azotée des prairies,

Tous ces travaux ont été conduits par un comité de pilotage rapportant à la fois au COMIFER et au RMT Fertilisation et Environnement qui ont constitué un groupe commun depuis 2011. Les travaux en cours portent sur la rédaction du guide méthodologique de validation des outils de conseil de fertilisation azotée et sur la régionalisation des coefficients d'équivalence azote des produits organiques.